

	Oui	Non	Abst
202.5 Les formes particulières de référendum			
<p>202.51.a Un référendum obligatoire extraordinaire cantonal est organisé à la demande d'un tiers des députés.</p>	14	48	7
<p>202.51.b 1. Le parlement peut décider de joindre à un projet soumis au référendum obligatoire ou facultatif une variante ; 2. En cas de vote populaire, le vote a lieu selon la procédure relative aux initiatives avec contreprojet ; 3. Si le projet est soumis au référendum facultatif et que celui-ci n'est pas demandé ou que le nombre de signatures requis n'est pas atteint, la variante est caduque.</p>	20	44	5
<p>202.52.a <i>Introduction d'un référendum obligatoire extraordinaire sur des sujets importants à la demande de 75 % des députés du Grand Conseil.</i></p>			
<p>202.54.a et 302.102.a Initiative destitutive * <i>Le Souverain peut destituer son gouvernement par le biais de l'initiative destitutive. Le nombre de signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative destitutive du gouvernement est fixé à 15'000 signatures qui doivent être récoltées en 120 jours. En cas d'aboutissement de l'initiative, celle-ci doit être soumise au Souverain dans les 60 jours. En cas d'acceptation de l'initiative, des élections sont convoquées dans les 60 jours qui suivent le scrutin. Les membres du collège sortant ne peuvent pas se présenter à l'élection.</i></p>	10	52	7
<p>202.61.c Le référendum peut être demandé par un tiers des membres du conseil municipal.</p>	15	48	4
<p>202.61.d 1. Le conseil municipal peut décider de joindre à un projet soumis au référendum obligatoire ou facultatif une variante ; 2. En cas de vote populaire, le vote a lieu selon la procédure relative aux initiatives avec contreprojet ; 3. Si le projet est soumis au référendum facultatif et que celui-ci n'est pas demandé ou que le nombre de signatures requis n'est pas atteint, la variante est caduque.</p>	21	42	7
<p>202.62.a <i>Référendum communal sur les sujets importants à la demande de trois quarts des votants au conseil municipal.</i></p>			

Thèse retirée

Thèse retirée